

Pour l'abolition des Centres de Rétention Administrative et contre la collaboration du Genepi avec le ministère de l'Intérieur

Note explicative : https://drive.google.com/file/d/1od9uWP-o5dum1AhQohr9Sr7_gukr_KHa/view?usp=sharing

Les réflexions du Genepi sur le milieu carcéral l'ont poussé plusieurs fois à se poser la question des autres lieux d'enfermement et notamment des Centres de Rétention Administrative. La prison ne peut pas être pensée et combattue en omettant tous les autres déclinaisons de l'enfermement : internement forcé en hôpital psychiatrique, garde à vue, centre éducatifs fermés pour les mineurs... C'est donc à ce titre, et dans la continuité de nos réflexions et engagements que nous ne pouvons ignorer l'existence des CRA.

Tout d'abord, un rappel de ce que sont les CRA et les autres lieux d'enfermement ciblant spécifiquement les étranger.e.s :

Un Centre de Rétention Administrative (CRA) est un lieu fermé contrôlé par la Police aux frontières (PAF) et la Police Nationale. Légalement, il ne relève pas de l'administration pénitentiaire mais du ministère de l'Intérieur ; dans ce lieu est placé.e un.e étranger.e, préalablement raflé.e par la police, puis déclaré.e « en situation irrégulière », illégalisé.e par le droit français, qui doit être donc « éloigné.e » du territoire français, c'est-à-dire *déporté.e*¹. L'étranger.e est incarcéré.e en n'ayant commis aucune infraction ; ou plutôt, en ayant commis la seule infraction d'être étranger.e et indésirable (en situation administrative dite "irrégulière"), c'est-à-dire le plus souvent non-blanc.he et/ou pauvre. Il existe aussi, avant le CRA, la possibilité d'être placé.e en Local de Rétention Administrative (LRA) (un hôtel ou un commissariat deviennent alors lieu d'enfermement). Il existe également des Zones d'Attente pour Personnes en Instance (ZAPI), zones de privation de liberté pour étranger.e.s, aménagées à même les aéroports, gares ou ports "susceptibles d'être lieux de trafic international"².

Aujourd'hui, le Genepi poursuit la réflexion et adopte une position ferme.

Le sens de cette prise de position s'inscrit dans une évolution logique des réflexions du Genepi : **la question des CRA ne devrait plus se poser. Nous souhaitons affirmer que le recours à l'enfermement dans des CRA, LRA, ZAPI (zones d'attente) etc. pour des étranger.e.s n'a aucune justification, même pas celle fallacieuse de la "réinsertion".**

L'objectif affiché des CRA est celui de déporter les étranger.e.s qui n'ont pas les bons papiers ; et l'objectif officieux est celui de briser la lutte des étranger.e.s ; de faire peur à tous les étranger.e.s et leur faire baisser la tête à cause de cette épée de Damoclès ; de torturer les étranger.e.s dans des prisons d'où iels sortiront libres parfois par faute d'avion ; et de toujours plus précariser, réprimer et isoler les étranger.e.s³. **Pourtant, depuis janvier 2019, les Centres**

¹ Le terme de "déportation" est souvent évité pour éviter toute référence aux déportations du gouvernement de Vichy, et on lui préfère souvent le terme "expulsion". Nous choisissons le terme de "déportation" plutôt qu'"expulsion" ou "éloignement" car les CRA servent littéralement à des déplacements massifs de populations, déplacements organisés, forcés et assumés comme tels. De plus, la plupart des retenu.e.s qui parlent anglais, notamment afghan.e.s, parlent du CRA comme d'un "camp" ou d'un "deport center". Nous utilisons donc leurs propres mots.

² Pour plus d'infos, voir le site de l'association Anafé <http://www.anafe.org/spip.php?article188>.

³ Cf. l'article "Ma prison va CRA-quer. Les CRA, des prisons au coeur du racisme d'Etat", dans le Passe-Murailles #74 *Racisme d'Etat. Domination et résistances*.

de Rétention administrative sont secoués par d'importantes révoltes : grèves de la faim, résistances collectives et individuelles, refus de réintégrer les cellules, parloirs sauvages depuis l'extérieur, incendies, communiqués, etc⁴. La situation dans les CRA est de plus en plus explosive. Cela s'explique notamment par l'entrée en vigueur, depuis le 1er janvier 2019, de la loi asile-immigration qui augmente la durée de rétention maximale pour la passer à 90 jours⁵.

Certes, cette durée de rétention s'allonge encore, les déportations continuent mais les révoltes aussi. C'est dans ce contexte que le Genepi a réfléchi cette année aux Centres de Rétention Administrative, et s'y est même investi : bénévoles en parloir dans les CRA, événements autour de l'enfermement des étranger.e.s, communiqué de soutien aux révolté.e.s, etc. **Il est de notre responsabilité associative, dans des temps de réforme et d'intensification de la répression d'Etat et du racisme, de faire les bons choix et d'éviter de devenir caution d'un système toujours plus répressif qui renvoie les étranger.e.s vers la torture ou la mort. Les associations, y compris le Genepi, se sont trop longtemps tues sur ces questions. Sous prétexte d'humaniser les lieux d'enfermement et d'y installer un "contre-pouvoir" ou un "regard citoyen", elles ont souvent servi leur fonctionnement effectif.**

De plus, le Genepi a récemment été contacté par des associations et des directeurs de CRA. Les CRA cherchent à tout prix en ce moment des associations qui viendraient "occuper" et calmer les prisonnier.e.s, pour réinstaller la paix sociale en attente de leur libération ou de leur déportation. Le Genepi n'a pour l'instant pas répondu favorablement à ces demandes, et a préféré affirmer sa solidarité avec la lutte des prisonnier.e.s. Il appelle les autres associations du monde prison-justice ainsi que les associations de solidarité avec les migrant.e.s à faire de même.

Le Genepi ne souhaite pas être complice de ce système organisé de tri raciste entre "bon.ne.s" et "mauvais.e.s" migrant.e.s. **Nous dénonçons la criminalisation des étranger.e.s et la double peine que les genepistes constatent au quotidien. La double peine, pratique ouvertement raciste, mène à des situations aussi absurdes que celle d'un.e migrant.e qui, résistant à un vol de déportation ou cherchant à s'évader, peut se retrouver condamné.e et incarcéré.e – subissant donc l'aller-retour prison/CRA.** Selon les propres mots des prisonniers du CRA de Oissel : *"Nous les enfermés on voit plus nos proches, les allers retours CRA-Prison-CRA empirent encore tout ça. On va pas passer notre vie à être enfermés !"*⁶. **Ces doubles peines sont souvent des peines de mort pour les étranger.e.s.** Quand certain.e.s décident d'essayer de résister à leur déportation, d'autres se suicident pour éviter la déportation⁷, disparaissent ou meurent une fois retournés dans leur pays. **Il est peut-être alors désormais temps d'écouter les prisonnier.e.s en lutte, qui répètent tou.te.s que "le CRA c'est pire que la prison".**

Bien que n'étant pas une association qui milite sur les questions de l'asile et du droit au séjour, le Genepi est toutefois assez lucide sur les questions prisons-justice pour s'être rendu compte, plusieurs fois déjà, du traitement juridique spécialement répressif et raciste envers des étranger.e.s, le plus souvent pauvres et non-blanc.he.s. **Il est aussi temps d'affirmer que la liberté de circulation et d'installation de tou.te.s, revendiquées par des associations partenaires du Genepi, antiracistes et anticolonialistes, ainsi que la régularisation de tous les sans-papiers doit être l'un des objectifs du décroisement des institutions**

⁴ Pour retrouver un historique des mobilisations contre les CRA, deux blogs sont mis à jour régulièrement : <https://abaslescra.noblogs.org/> ; <https://collectifsanticra.wordpress.com>

⁵<https://www.lacimade.org/3-mois-denfermement-en-retention-2019-marque-un-tournant-dans-la-repression-des-personnes-etrangeres/>

⁶<https://abaslescra.noblogs.org/post/2019/01/12/communique-des-prisonniers-en-lutte-de-oissel-rouen/>

⁷"Alpes-Maritimes, Un détenu ivoirien de 25 ans se suicide la veille de son expulsion", <https://www.revolutionpermanente.fr/Alpes-Maritimes-Un-detenu-ivoirien-de-25-ans-se-suicide-la-veille-de-son-expulsion>

carcérales. Car pour les étranger.e.s illégalisé.e.s en France, la prison et les frontières sont partout : au travail, dans la rue, chez soi, dans les préfectures, les montagnes, dans les foyers de sans-papiers, les gares et aéroports, et partout où l'on peut croiser la police. Pour les étranger.e.s illégalisé.e.s, le risque d'être enfermé en CRA est omniprésent.

S'engager contre les Centres de Rétention Administrative : une nécessité antiraciste

L'année dernière, le Genepi a adopté une prise de position "Pour un Genepi antiraciste" qui proposait quelques solutions et orientations pour le Genepi concernant l'antiracisme. L'une d'elles était de "**réfléchir aux prisons d'outre-mer, aux centres de rétention administrative (CRA), aux nouveaux quartiers pour «radicalisé.e.s»**, et plus généralement à toutes les institutions répressives à travers le prisme de la race". Il s'agit désormais de faire preuve de courage politique et de prendre acte des réformes pénales en cours, qui sont indissociables de la politique migratoire européenne et française, qui n'a rien à envier avec celle de l'extrême-droite.

1. Le Genepi se positionne contre l'intervention de ses bénévoles en Centre de Rétention Administrative sous la forme d'ateliers conventionnés avec la police aux frontières ou le Ministère de l'Intérieur.

2. L'association se positionne pour l'abolition des CRA par tous les moyens nécessaires ; et affirme sa solidarité avec les prisonnier.e.s en lutte hier, aujourd'hui et demain.

3. L'association enjoint toutefois ses bénévoles à s'engager activement dans des réflexions autour des CRA et à utiliser les outils habituels du Genepi pour organiser des ISP sur ces questions. Il est toujours possible d'organiser la solidarité avec l'intérieur sans convention et sans ateliers. De simples visites au parloir, des coups de fil aux cabines téléphoniques et des manifestations devant les CRA : d'autres pratiques sont possibles pour enrayer et imposer une présence politique autour des CRA. Ces pratiques seraient inconditionnellement tournées vers la solidarité avec les prisonnier.e.s, et pas dans un entre-deux complexe qui sert fatalement le bon fonctionnement des CRA en y achetant la paix sociale pour 90 jours.

4. Le Genepi, dans la lignée de sa prise de position antiraciste, pourra aussi sceller des alliances, organiser des discussions et des actions avec des collectifs qui s'organisent contre les CRA, des collectifs de sans papiers et d'étranger.e.s en lutte etc.

Faut faire en somme que ça change et que des frères cessent d'être chassés

En charter, c'est nos frères qu'ils jartèrent

Rapatriement et maintenant la haine coule dans nos artères !

Sniper, Du rire aux larmes (2011)